

La rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie est le 3ème morcellement (après le Liban et la Cilicie) de la Syrie par les mandataires français

Petit territoire donnant sur la Méditerranée, à la frontière de la Syrie et de la Turquie, le sandjak (la province) d'Alexandrette s'étend sur 5 570 km². Espace de carrefour, il constitue le débouché naturel de la Syrie du Nord (d'Alep et de la Djézireh) et de l'Irak, vers la Méditerranée.

Composé de deux villes principales, Antioche, qui abritait le patriarcat d'Orient, et le port d'Alexandrette, cette entité territoriale née par décision des autorités mandataires **françaises** sur les décombres de l'Empire ottoman, a été **cédée par** la France à la Turquie en 1939, **malgré les aspirations de la Syrie**, à laquelle il appartenait depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Il porte aujourd'hui le nom turc de Hatay.

La province d'Alexandrette présentait un intérêt stratégique certain : une voie de passage entre la Turquie et la péninsule arabique, et carrefour majeur de communication depuis la construction du Bagdadbahn. Alexandrette se trouvait, précisément, au départ de plusieurs voies ferrées.

La cession du sandjak engendre l'exode de la **quasi-totalité de la population arménienne**, qui est dirigée dans la plaine de la Bekaa et dans des camps de réfugiés aux environs de Beyrouth.

Des notables sunnites travaillant dans le négoce s'exilent dans les grandes villes

syriennes.

Demeurent sur place des Arabes qui ne peuvent pas liquider leurs affaires ou des paysans alaouites qui subissent de la part des grands propriétaires terriens une forte pression pour rester dans le sandjak.

L'option d'une nationalité reste compliquée par la mauvaise volonté administrative des Turcs [4] : pression sur une partie de la population du sandjak pour qu'elle y demeure (cela concerne certaines professions particulièrement recherchées, comme les techniciens, les artisans et les ouvriers agricoles, qui sont pour la plupart des alaouites [5], complication des formalités administratives afin de mettre la main sur les biens des sandjakiens **qui ont fui en territoire sous mandat français sans avoir le temps de choisir une nationalité dans les formes.**

Alexandrette demeure dans la conscience nationale syrienne la blessure d'une **troisième amputation territoriale** réalisée par les autorités mandataires **françaises** (après la cession de la Cilicie et l'indépendance du Liban).

sources : les clés du Moyen-orient , JP D.